



11 novembre 2016

Circulaire No. 7

Objet: **Barèmes révisés des traitements des agents des services généraux et des professeurs de langues à Genève**

1. La procédure actuelle d'ajustement intermédiaire des barèmes révisés des traitements des agents des services généraux et des professeurs de langues à Genève prévoit un ajustement des traitements nets du personnel de ces deux catégories de 90 pour cent de l'indice des prix à la consommation (IPC) pour Genève.
2. En application de la procédure susmentionnée, les traitements nets révisés des agents des services généraux et des professeurs de langues à Genève reflètent une augmentation générale de 0,18 pour cent à compter du 1er septembre 2016, applicable au personnel de ces deux catégories recruté le 1er juin 2016 ou après cette date.
3. Les traitements des agents des services généraux et des professeurs de langues à Genève recrutés avant le 1er juin 2016 restent inchangés. Les amendements apportés à ces deux barèmes de traitements ont été émis pour refléter les indemnités pour charges de famille révisées.

Services généraux

4. Les barèmes révisés des traitements des agents des services généraux applicables uniquement au personnel recruté le 1er juin 2016 ou après cette date figurent à l'Annexe I.
5. Les barèmes révisés des traitements des agents des services généraux applicables uniquement au personnel éligible recruté avant le 1er juin 2016 figurent à l'Annexe II.

Professeurs de langues

6. Les barèmes révisés des traitements des professeurs de langues applicables uniquement au personnel recruté le 1er juin 2016 ou après cette date figurent à l'Annexe III.
7. Les barèmes révisés des professeurs de langues applicables uniquement au personnel éligible recruté avant le 1er juin 2016 figurent à l'Annexe IV.

Mise en application des états de paie des indemnités pour charges de famille révisées

8. Les indemnités pour charges de famille révisées qui sont annexées à la présente circulaire seront appliquées dans les états de paie de la fin du mois de novembre 2016.

Le Directeur, Division de l'administration
(Signé) Clemens M. **Adams**
